



ai-je le droit de récupérer un dossier qui date de 3ans

Par **gauri**, le **25/03/2011** à **12:57**

bonjour

il y aura 3 ans le mois prochain, mon ex mari nous a agressé violemment mon concubin, mes filles et moi même a coup de hache.

il m'a ensuite enlevé pour m'amener a son domicile d'où j'ai pu m'enfuir et rejoindre mes proches.

dans l'intervalle, mon ex mari s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête.

je suis désolée car je "survole" vraiment les détails de l'agression mais j'aimerais , sachant qu'il a été pratiqué une autopsie sur ce dernier si je pouvais en demander les résultats, ainsi que demander tout le dossier de cette affaire.on m'a laissé "comme ça" sans plus d'explication, sans aucun suivi.

il y a quelques mois, mon avocate que j'étais allée voir pour une autre histoire m'avait laissé entendre qu'en tant que partie civile je pouvais en faire la demande.

j'aimerais savoir si 3 ans après c'est toujours le cas.

j'ai besoin de "ça" pour me reconstruire et ne parlons pas de mes enfants et de mon concubin !!!!

j'espère que vous me répondrez car j'ai besoin de savoir pour passer a autre chose.

je vous remercies infiniment et attends votre réponse avec impatience.

respectueusement